Bordereau attestant l'exactitude des informations - VILLEFRANCHE - TARARE - 6903 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/10/2026 - B2026/006547 - 1996 B 00009 - 340 881 473 - A3 COMMUNICATION

① **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*07

Désignation de l'entreprise	SARL A 3 COMMUNICATION		Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	905 route du Fay	69430 MARCHAMPT	
SIRET	3 4 0 8 8 1 4 7 3 0 0 0 3 7		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent * 12	

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/09/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	93 245	030 62 345	30 899
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	93 245	048 62 345	30 899
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	484	052	484
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	3 924	070	3 924
		Autres * (3)	072	12 470	074	12 470
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	23 856	086	23 856
	Charges constatées d'avance *		092	146	094	146
	Total II		096	40 880	098	40 880
	Total général (I + II)		110	134 124	112 62 345	71 779

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	13 720
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 372
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	25 353
	Report à nouveau	134	-17 356
	Résultat de l'exercice	136	3 768
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	26 857
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 148
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 1 114)	172	1 829
	Comptes courants d'associés	173	40 732
	Autres dettes	175	213
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	44 922
	Total général (I + II + III)	180	71 779

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	22 227
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme

Copyright Groupe ISA (2025) ISACUMPTA

② **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** **DGFiP N° 2033-B-SD 2025**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL A 3 COMMUNICATION — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 30/09/2025

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209		210	
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
	services *			217		218	22 903
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée*						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	111
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	23 014

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	7 971
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	77
Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :.....)			242	8 846
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	329)	244	329
Rémunérations du personnel*				250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)	254	1 989
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	300		
Total des charges d'exploitation (II)				264	19 212

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	3 802
Produits financiers (III)	280		**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	353
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	386
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**			310	3 768

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 3 768 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles*				322	
Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	386
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986	ZFU -TE *(44. octies A)*	987	342	
France Ruralités Revitalisation FRR *(44 quindecies A)*	181	JEI *(44. sexies A)*	989		
ZRD *(44 terdecies)*	127	ZRR *(44. quindecies)*	138		
Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345				
BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		

Dont divers

Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	4 154	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits antérieurs reportables : * 1 579 dont imputés sur le résultat :					360 1 579
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	**Bénéfice col.1**	**Déficit col.2**	370	2 575	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

SARL A3 COMMUNICATION
905 Route du Fay
69430 Marchampt
RCS Villefranche B 340 881 473

EXERCICE 2024-2025
Assemblée Générale Ordinaire du 13 janvier 2026

Approbation des comptes arrêtés au 30/09/1025, et délivrance du quitus entier et définitif.

bénéfice 3768€

Affectation des résultats : bénéfice de 2 575 € affecté à « Report à Nouveau ».

après imputation des déficits antérieurs

Rémunérations : l'AG approuve l'absence totale de rémunération de la gérance au titre de l'exercice clos. La gérance est exercée à titre bénévole depuis le départ à la retraite du gérant. L'AG décide que la gérance continuera bénévolement et sans aucune rémunération. Les frais divers engagés par les associés sont pris en charge et affectés selon le barème en vigueur de l'Administration Fiscale.

Résolutions adoptées à l'unanimité.

Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour le dépôt des comptes au Greffe du Tribunal de Commerce.
Résolution adoptée à l'unanimité.

À Marchampt le 13 janvier 2026.

Valérie Messéant

Roger Parseihian

